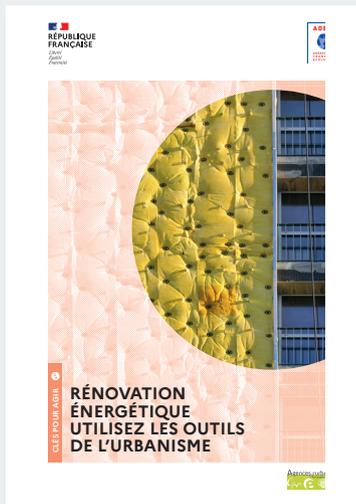


# BELVEDER +

Poursuivez votre réflexion sur la décarbonation des territoires avec cette sélection de **publications** produites par le réseau des agences d'urbanisme.



## **Rénovation énergétique : utilisez les outils de l'urbanisme,**

Par l'ADEME et le réseau des agences d'urbanisme en région Auvergne-Rhône-Alpes, 2020.

Cette publication dresse un état des outils de l'urbanisme mobilisables pour accompagner, soutenir, voire renforcer les politiques de rénovation des bâtiments. La publication est organisée en quatre parties :

- les outils des PLU
- les outils des SCoT
- la présentation de trois territoires
- la présentation des plateformes territoriales de rénovation énergétique.



## **La place des matériaux biosourcés et géosourcés dans la construction en Île-de-France**

Institut Paris Région, 2022.

Pour se rapprocher de l'objectif de neutralité carbone, tous les secteurs doivent s'engager, notamment le bâtiment et les travaux publics. L'utilisation des matériaux biosourcés et de certains matériaux géosourcés (terre crue et pierre) dans la construction comme levier d'atténuation du changement climatique ne doit plus être une pratique anecdotique. Aujourd'hui, alors que de nombreux professionnels s'engagent dans la valorisation de ces filières, quelles sont vraiment la place et l'utilisation des matériaux bas carbone ? Analyse en Île-de-France.

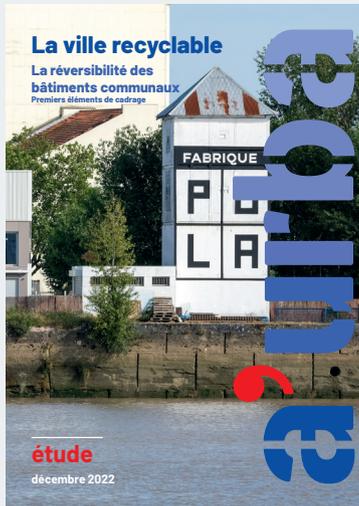


## **La sobriété et la question des renoncements justes**

Synthèse de l'intervention d'Alexandre Monnin dans le cadre de la 47<sup>ème</sup> rencontre de l'ADEUS « Sobriété : une nouvelle prospérité ? », ADEUS, 2023.

La sobriété interroge des questions profondes et existentielles comme la justice sociale, la responsabilité envers l'avenir, l'urgence de penser les limites ou encore la fin de l'abondance. L'intervention d'Alexandre Monnin propose de prendre de la hauteur sur la question. Philosophe, directeur de la recherche d'Origens Media Lab, enseignant-chercheur permanent à l'ESC Clermont, il invite à dépasser les injonctions de faire ou de ne pas faire, pour réfléchir à la question des renoncements justes qui nous seront nécessaires.





**La ville recyclable : la réversibilité des bâtiments communaux**  
a'urba, 2022

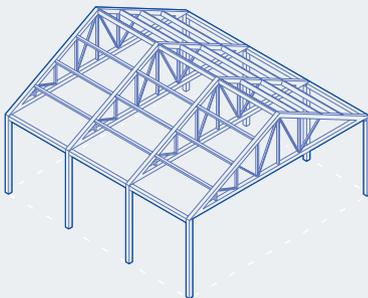
L'attractivité de l'ouest du littoral français se traduit par une croissance démographique et par une urbanisation sous forme d'extension urbaine à la fois des villages, des villes et des métropoles. Ces extensions alimentent l'étalement urbain avec ce que cela signifie d'artificialisation des terres et de création de nouvelles émissions de gaz à effet de serre. Une solution alternative pourrait consister à maintenir la ville dans ses propres limites, en la réinventant à partir du « déjà-là », en la renouvelant en fonction de sa structure existante et en valorisant l'utilisation et la polyvalence de ses espaces afin de pouvoir y développer les usages de demain.

Cette étude apporte des premiers éléments de cadrage en traitant l'exemple de la réversibilité des bâtiments communaux. En la matière, quels sont les principaux leviers et contraintes sur le plan technique, juridique, réglementaire, d'un urbanisme recyclable ? Après avoir fait le tour des concepts en jeu et brossé le portrait des typologies de réversibilité possibles, la méthode et les phases d'un projet de recyclage urbain sont analysées. Dans un second temps, le regard est porté sur des exemples avérés et des possibilités de transformation de sites présents sur la métropole bordelaise, afin de mobiliser les porteurs de projets pour faire la ville sur la ville.



**Typologies de réversibilité**

**Quatre grandes familles de transformation du bâti**

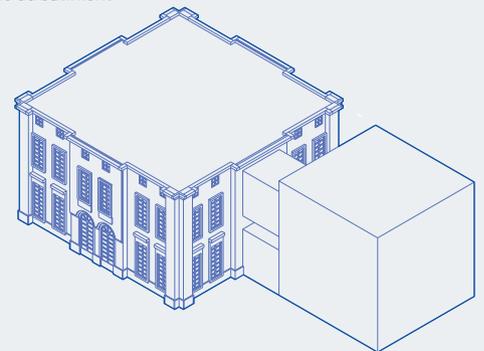


**1. Réutilisation**

Utilisation uniquement de la structure portante du bâtiment. Tous les autres éléments du bâtiment sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nouvel usage qu'il peut avoir.

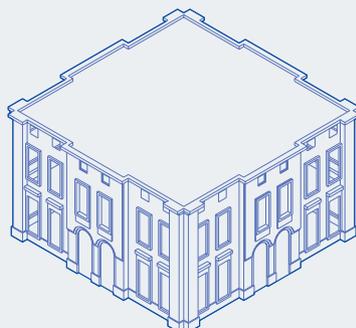
**3. Addition**

Ajout d'un nouveau volume construit, afin d'étendre la capacité spatiale du bâtiment.



**2. Adaptation interne**

Adaptation de l'intérieur d'un bâtiment à un nouveau programme, sans effectuer aucune intervention sur sa façade.



**4. Restructuration**

Modification de l'organisation spatiale et technique du bâtiment en vue d'une meilleure adaptation aux besoins actuels ou pour favoriser un changement d'usage.

